

**SYNTHESE SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
2 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'HARFLEUR légalement convoqué le vingt-quatre février s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle habituelle de ses délibérations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

Monsieur François GUEGAN, Maire, présidant la séance procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS : M. François GUEGAN, M. Jean-Gabriel BRAULT, M. Yves ROSE, Melle Maud CHARLES, M. Alexandre LEMAITRE, Mme Catherine LESEIGNEUR, M Claude ONFRAY, M. Rémy ENAUT, M. Philippe TESSIER, M. Grégory LESEIGNEUR, Mme Sylvie BUREL, Melle Sandra LEFEBVRE, Mme Christine MOREL, Mme Michèle LEBESNE, M. Jean LOYEN, Mme Françoise BION, M. Antoine CORDIER, M Anthony LESTERLIN, M. Jean-Jacques AVENEL, Mme Christelle BOUDIN, M Jean-Pierre HERANVAL, Mme Marie-Hélène DEVAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Estelle BERNADI à M. Jean LOYEN, Mme Mariama EPIPHANA à Melle Maud CHARLES, . Michel TOULOUZAN à M. Claude ONFRAY, M. Hervé TOULLEC à M. Grégory LESEIGNEUR, Mme Virginie REMOND à Mme Michèle LEBESNE.

EXCUSEES SANS PROCURATION : Mme Sophie LEMAITRE, Mme Aline HAMEL. Il a été convenu, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, de procéder immédiatement à l'élection d'un Secrétaire de séance, pris au sein du Conseil, M. Anthony LESTERLIN ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2008 est adopté à l'unanimité.

. INFORMATIONS DU MAIRE :

. 1) Décisions du Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions suivantes, ont été transmises au représentant de l'Etat, en fonction des délégations des missions complémentaires qui lui ont été accordées par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2008.**

DATE DECISION	OBJET	DATE DEPOT SOUS-PREFECTURE
AFFECTATION PROPRIETE COMMUNALE		
09-12-2008	Salle de psychomotricité Ecoles Dolto Gide Coty Caraques Fleurville Mise à disposition Conventions. Signature - Autorisation	12-12-2008
05-01-2009	Mise à disposition exposition . Luttes de femmes . Convention – Signature - Autorisation	07-01-2009
05-01-2009	Parc de stationnement Arthur Fleury Attribution place de stationnement N° 8 SARL Maison GUEROULT . Convention – Signature - Autorisation	07-01-2009
12-01-2009	Mise à disposition exposition « luttes de femmes » 16 Mars au 30 Mars 2009 inclus Décision du 5 Janvier 2009 – Abrogation . Convention – Signature - Autorisation	14-01-2009
EMPRUNTS		
22-12-2008	Programme d'emprunts Programme d'investissement 2008 Prêt caisse des dépôts	22-12-2008

	. Contrat – Signature - Autorisation	
22-12-2008	Programme d'emprunts Programme d'investissement 2008 Prêt Déxia Crédit Local . Contrat – Signature - Autorisation	22-12-2008
22-12-2008	Ouverture de ligne de crédit de trésorerie . Contrat – Signature - Autorisation	22-12-2008
12-01-2009	Programme d'emprunts Programme d'investissement 2008 Prêt Caisse d'Epargne de Normandie . Contrat – Signature – Autorisation	14-01-2009
BAUX		
09-12-2008	Location 16 rue du Moulin . Suspension de loyers . Autorisation	15-12-2008
09-12-2008	Bien 16/18 impasse Gambetta Prolongement de concession . Avenant – Signature - Autorisation	15-12-2008
11-12-2008	Logement 10 rue Auguste Renoir – Type F3 Logement 18 Bail- Renouvellement . Signature – Autorisation . Modification	15-12-2008
18-12-2008	Logement 40 Rue Paul Doumer – Type F4 Bail – 2ème renouvellement . Signature - Autorisation	19-12-2008

. 2) Lotissement De Lattre de Tassigny / Etat d'avancement

Première tranche :

1 pavillon est vendu et habité depuis 1 an.

Le 2nd pavillon sera apte à la location au 1er avril 2009.

Seconde tranche (lotissement) :

Le permis de lotir a été délivré pour la construction de 11 pavillons en partie haute.

5 Permis de Construire ont été accordés à ce jour, pour les lots 5, 6, 7, 8, et 3.

Les travaux débuteront très prochainement pour une livraison probable aux habitants dès la rentrée de septembre 2009.

. 3) Site la Pêcherie Route d'Oudalle / Construction de 41 pavillons en locatif par Habitat 76/Calendrier

La moitié des plates formes sont coulées .

3 à 4 pavillons sont montés en briques.

Malgré les intempéries, les travaux avancent.

La livraison des pavillons est prévue courant 1er semestre 2010.

Les bassins d'eaux pluviales seront réalisés début 2010

. 4) ZAC des côteaux du Calvaire/Diagnostic archéologique/Calendrier

Le diagnostic est prescrit par le Service Régional de l'Archéologie.

Il est exécuté par les archéologues de l'Institut National de la Recherche Archéologique Préventive (INRAP).

Les recherches sont effectuées au moyen d'une pelleteuse à chenilles.

Les vestiges découverts sont repérés au sol à la peinture en bombe et numérotés.

Les 1ers résultats du diagnostic ont d'ores et déjà permis de mettre en évidence :
un habitat gallo-romain (II ème siècle),
une zone de sépultures d'époque mérovingienne (VI – VII ème siècles),
des terrassements médiévaux importants (XIII – XV ème siècles).

5) Carte scolaire rentrée 2009/2010 : projet de l'Inspection Académique de supprimer 2 classes maternelles sur Harfleur

L'éducation Nationale a projeté, à la rentrée 2009/2010, la fermeture de 2 classes maternelles, l'une à Gide, l'autre à Germaine Coty.

> Monsieur le Maire a obtenu, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, un nouvel examen de la situation en juin 2009 et la prise en compte des inscriptions des enfants dès 2 ans.

> Monsieur le Maire s'en félicite car la municipalité a toujours exprimé son attachement à la scolarisation des enfants à l'école maternelle, dès leur plus jeune âge, parce que c'est un facteur d'épanouissement et de réussite scolaire.

Monsieur le Maire rappelle :

- que la ville d'Harfleur a aussi favorisé et soutenu cette scolarisation, dès 2 ans, parce que c'est le seul lieu public où le tout-petit enfant peut être accueilli gratuitement, y grandir tout en apprenant.
- que la ville d'Harfleur figurant parmi les villes en contrat urbain de cohésion sociale, a besoin d'une école maternelle efficace pour tous. Si les deux classes de l'école maternelle Gide et Germaine Coty fermaient, elles priveraient des petits harfleurais, de 2 et même de 3 ans, du droit à l'éducation.
- que les logements en cours de construction, vont générer des inscriptions nouvelles. D'ici là, il est important que toutes les inscriptions possibles soient recensées.

En conséquence, Monsieur le Maire :

- **souhaite que l'Education Nationale maintienne ces classes et les postes d'enseignants correspondants.**
- **adressera un courrier à tous les parents ayant un enfant en âge d'être scolarisé à la rentrée scolaire 2009/2010, pour savoir s'ils souhaitent que leur enfant soit accueilli au sein d'une des écoles maternelles d'Harfleur dès septembre 2009.**

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Orientations Budgétaires 2009

. Débat

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2008, les élus ont eu l'occasion d'évoquer les principales orientations du budget 2009. Or, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci. C'est pourquoi, **Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal ré-examine les orientations 2009 de la ville d'Harfleur :**

Recettes de fonctionnement :

Les Dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat baissera de 2,21 % et s'élèvera à 2 151 330 € soit un manque à gagner de 48 681 € par rapport à l'attribution 2008.

Les compensations versées au titre de la Taxe Professionnelle, des Taxe foncières et de la Taxe d'Habitation sont elles aussi en baisse (- 30 590 €) ce qui représente une diminution de 13,75 %. Elles s'élèveront donc à 191 910 €.

Pour l'heure la ville ne connaît pas le montant des autres dotations versées par l'Etat (D.S.U., D.S.R. et D.N.P.). La Ville espère qu'elles se maintiendront au moins à leur niveau de 2008 soit 406 942 €.

La Fiscalité locale

Les bases d'impositions prévisionnelles notifiées augmentent de 3,64 %. Cette évolution inclut la revalorisation de 2,50 % décidée par l'Etat et 1,14 % liée à l'augmentation physique des bases. Sans augmentation des taux, le produit de la fiscalité directe s'établirait à 3 050 155 €.

Dans l'attente de la notification des dernières dotations de l'Etat, la ville estime que l'augmentation des taux devrait se situer entre 6 et 8 % ce qui représente un produit compris entre 3 233 164 € et 3 294 167 €.

Les recettes de la CODAH

Sans rôles supplémentaires, la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la CODAH sera légèrement supérieure à celle de 2008 (1 114 977,66 €).

D'autre part, la ville a obtenu de la CODAH que le surplus de Taxe Professionnelle, au delà d'une évolution de 3,5 % par rapport à 2008, soit attribué en intégralité à la Dotation de Solidarité Communautaire. Pour mémoire l'évolution de la Taxe Professionnelle Unique entre 2007 et 2008 a été de 15,20 %.

L'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle versée par la CODAH diminuera compte tenu du transfert de nouvelles charges (Transport des élèves des écoles primaires vers les piscines communautaires et dissolution du SYRILE). L'attribution 2008 s'élevait à 425 463,20 €.

Cependant, la nouvelle Convention de services partagés qui prendra effet au 1^{er} janvier 2009, devrait apporter une contribution supplémentaire de la CODAH (+ 2,61 %).

Produits des cessions d'immobilisation :

Deux ventes permettant la concrétisation de projets de développement d'activités commerciales et de projets d'habitats vont se réaliser durant le premier semestre 2009 pour une recette estimée à 299 000 € (garage Gambetta et rue de l'Eure).

En fonction de l'avancement des projets, plusieurs autres cessions immobilières devraient être effectives en 2009.

Dépenses de fonctionnement :

Charges de personnel : L'objectif fixé le 15 décembre 2008 est de maintenir la masse salariale pour 2009 à + 1,5 % par rapport au réalisé 2008.

Les contraintes pour le budget 2009 sont :

- L'évolution du point d'indice de +0,8 % annoncée par le Gouvernement soit + 45 100 € sur l'année 2009. Un reclassement indiciaire pour certains agents de catégorie C avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2008 représentant + 14 000 € sur 2009.

- L'évolution des promotions internes (échelon, grades) pour une enveloppe comprise entre 36 000 € et 45 000 € selon les choix qui seront faits et les dates d'effet retenues.

Le budget personnel 2009 tiendra compte des départs en retraite de 3 postes (1 catégorie B, 2 catégorie C) et des besoins de recrutements spécifiques liés à la Forge : 1 poste de régisseur général à temps non complet, 1 poste d'entretien, le reste des postes affectés à l'équipement étant mutualisés avec les services existants : accueil, techniciens...

L'effort 2009 portera sur la rationalisation des fonctionnements des services permettant de consacrer aux services à la population la priorité des moyens et de maintenir une évolution individuelle des carrières positive, motivante et garante d'un service public de qualité.

Charges à caractère général : L'objectif a été fixé au conseil municipal du 15 décembre 2008 de limiter les charges à une progression de 0,5 % pour l'année 2009.

Bien sûr, le maintien d'un mode de gestion rigoureux des deniers publics doit se poursuivre. À la recherche du meilleur prix et d'économie de fonctionnement supplémentaire, s'ajoute la volonté municipale d'optimiser le recours aux technologies modernes (comme les correspondances par mail, la dématérialisation des procédures, l'amélioration de la communication par internet) et d'appliquer le projet municipal en matière de développement durable.

En matière d'activité, la recherche de financement nouveau continue à être une exigence mais les priorités suivantes demeurent conformément aux engagements pris en conseil municipal :

- Soutien à la vie associative et plus largement à la vie sociale et culturelle de la commune (par exemple la construction de la Forge),
- Attention portée sur la vie des quartiers,
- Maintien d'une politique éducative ambitieuse pour les jeunes à travers le Contrat Educatif Local, à travers le Programme de Réussite Educative,
- Poursuite d'une politique d'aide sociale pour les foyers les plus en difficulté,
- Soutien à la vie économique notamment à travers le soutien au commerce de proximité,

Charges de fonctionnement des services : Maintien en masse sur la période.

La ville a été informée par les organisateurs du festival Ouest Park de la non-reconduction de cette opération en 2009. L'ouverture de la Forge va également permettre une mutualisation de certaines opérations par exemple : la fête des associations et la journée mondiale de la paix.

Dépenses d'investissement :

Dans le cadre de la réalisation du programme municipal, l'année 2009 sera essentiellement marquée par la fin du financement de "La Forge" (2 700 000 €) et des travaux des vitraux de l'Eglise (500 000 €).

L'enveloppe d'investissements pluriannuels sera maintenue à un niveau de 500 000 € avec comme principaux axes :

- Travaux et équipements dans les écoles : 67 500 €
- Voirie - Eclairage public - Propreté et proximité : 173 000 €
- Matériels des services à la population : 105 000 €
- Travaux dans les bâtiments communaux : 60 900 €

Recettes d'investissement :

En 2009, la Ville d'Harfleur percevra le Fonds de compensation de la T.V.A. basé sur les dépenses réalisées en 2007 soit une somme estimée de 695 000 €.

Suite à la Loi de finance rectificative de 2009, un versement anticipé de F.C.T.V.A. est instauré à titre dérogatoire pour les communes qui s'inscrivent dans le plan national de relance de l'économie. Pour bénéficier de ce versement anticipé qui rapporterait à notre commune près de 720 000 €, il suffit de s'engager contractuellement avec l'Etat à augmenter de 1 € en 2009 les dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne des dépenses réalisées entre 2004 et 2007.

Les partenaires extérieurs

Des décisions dépendants de partenaires extérieurs influenceront sur les finances communales en 2009.

La Communauté d'Agglomération doit se prononcer courant mai sur l'ampleur apportée au développement de l'Habitat, Harfleur étant concernée notamment par le projet des Coteaux du Calvaire. La prise de la compétence Tourisme par la Codah en cours de discussion aura également des incidences sur les transferts de charge et de recettes (taxe de séjour). Le développement des actions de la ville en faveur du Tourisme devrait aussi permettre l'émergence de plusieurs projets économiques privés liés à l'hébergement et la restauration par le biais de la revente de biens acquis dans cet objectif.

Le classement, en cours au niveau du Conseil Général, du Domaine du Grand Colmoulins en « Espace Naturel Sensible » permettra à la commune de bénéficier de subventions de fonctionnement et d'investissement liés à la mise en valeur du Domaine, voir à une prise en charge directe par le Département.

Un débat s'engage entre les élus de la majorité municipale et les élus de l'opposition.

FINANCES

Attribution subvention municipale exceptionnelle Au Comité Local d'Harfleur du Secours Populaire Français Solidarité avec les victimes de la bande de Gaza

. Adoption

Le Secours Populaire Français, les associations des médecins palestiniens et israéliens, pour les droits de l'homme, ont lancé un appel à la solidarité des femmes et des hommes pour venir en aide aux populations civiles et aux enfants de la bande de Gaza. C'est pourquoi, **le Conseil Municipal d'Harfleur vote une subvention exceptionnelle de 300 € au Comité Local du Secours Populaire Français 6 rue Jean Barbe à Harfleur, afin de venir en aide aux populations civiles et enfants de la Bande de Gaza. Cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2009.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

FINANCES

Aire d'accueil des gens du voyage Non perception des droits de place

. Autorisation

Considérant qu'une famille installée sur l'aire d'accueil des gens du voyage a subi un préjudice lors des réparations de plomberie effectuées en février 2009, suite aux dégâts occasionnés par le gel, **le Conseil Municipal autorise la non perception des droits de place pour 7 nuitées sur le bloc B de l'aire d'accueil des gens du voyage, soit 7 fois 2,29 €**

ADOpte A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

Direction Restauration Municipale Technicien – Diététicien Contrat à durée déterminée

. Signature – Autorisation

Pour répondre aux missions spécifiques du poste d'adjoint de direction-diététicien, chargé, d'une part, d'animer, de coordonner et d'assurer la gestion de plusieurs services de restauration, et, d'autre part, de favoriser l'information entre les différents acteurs : production, distribution, direction du service, directions d'écoles, services municipaux et usagers, **le Conseil Municipal décide :**

- **L'engagement à compter du 15 mars 2009, pour répondre aux nécessités de service, d'un agent non titulaire à temps complet dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 Janvier 1984,**
- **La conclusion du contrat d'engagement de cet agent pour une durée d'un an.**

ADOpte A L'UNANIMITE.

VIE SOCIALE

AFFAIRES CULTURELLES

Fête de la Scie – Edition 2009

Vente de produits dérivés

. Autorisation

Dans le cadre des manifestations de la Fête de la Scie 2009, la ville a commandé à Hermann Huppen, illustrateur de bandes dessinées au talent mondialement reconnu, la

réalisation du visuel de l'édition 2009.

Le Conseil Municipal accepte de décliner cette illustration sous la forme de plusieurs produits dérivés (lithographies, cartes postales) vendus à la Maison du Tourisme dès mars 2009. Cette vente a pour objectif de promouvoir la prochaine édition 2009 de la Fête de la Scie et d'en valoriser le contenu culturel. **En définitive, le Conseil Municipal :**

Autorise l'achat de :

- 250 lithographies numérotées et signées de l'artiste Hermann Huppen au prix total de 837,00 € (3,35 € l'unité)

Autorise l'impression de:

- 1 modèle de carte postale à 1000 exemplaires

Autorise la vente de :

- 100 lithographies de Hermann Huppen au prix unitaire de 15,00 €
- 300 cartes postales, édition 2009, au prix unitaire de 0,50 €
- lot de 3 lithographies au prix de 35 € comprenant les éditions Boucq, Riff et Hermann
- lot de 4 lithographies au prix de 50 € comprenant les éditions Schuiten, Boucq, Riff et Hermann

Autorise la baisse du prix de la lithographie, édition 2007 (Boucq), à 15 € au lieu de 25 €

Autorise la constitution d'un stock d'objets édition 2009 destinés à être remis en cadeaux lors des différentes manifestations communales (150 lithographies, 700 cartes postales).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

VIE ASSOCIATIVE

Bureau 7 du pôle de Beaulieu

**Location au Comité pour le Logement et l'Habitat
des Jeunes de Seine-Maritime**

Tarif au 1er Février 2009

Adoption

Afin de satisfaire la demande du Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de Seine Maritime, de disposer d'un bureau pour y tenir ses permanences, et considérant l'intérêt général pour le public harfleurais, de la tenue de ces permanences, **le Conseil Municipal fixe à compter du 1er février 2009, le tarif de la redevance mensuelle à 52,80 € (utilisation du bureau pour l'équivalent d'un jour par semaine).** Enfin, le Conseil Municipal autorise la signature de tous actes relatifs à cette mise à disposition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

POPULATION

FAMILLE

Relais Assistantes Maternelles

Caisse d'Allocations Familiales/Département

Convention de partenariat

. Signature – Autorisation

Le Relais Assistantes Maternelles a pour mission de mettre en œuvre un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile. C'est un lieu de ressources et de vie au service des familles et des assistantes maternelles, mais aussi un lieu de rencontres, d'animations collectives, de partage d'expérience, d'écoute, d'expression et de médiation. Il est ouvert les lundis, mardis, vendredis et samedis de 9h00 à 11h30. Il propose régulièrement des temps d'animation festifs et des temps dédiés à renseigner les Assistantes Maternelles et les parents. A ce jour, il existe une convergence entre le Département de Seine-Maritime, la Caisse d'Allocations Familiales et la ville pour valoriser l'accueil à domicile des jeunes enfants. Aussi, et afin d'officialiser ce partenariat existant, **le Conseil Municipal autorise la signature de la convention relative au partenariat Relais Assistantes Maternelles, Caisse d'Allocations Familiales et Département de Seine-Maritime. Pour permettre la prise en compte du travail accompli en 2008, la convention est établie, à compter du 01 janvier 2008, pour une durée de trois ans, période renouvelable après une évaluation.**

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CIMETIERES

Vacations Funéraires

Tarif au 1er avril 2009

. Adoption

Certaines opérations funéraires doivent être effectuées en présence du Commissaire de Police, tels que la fermeture du cercueil, le transport de corps, les opérations d'exhumation, de ré-inhumation, de translation de corps. Les vacations dues à ce fonctionnaire de Police sont supportées par les familles. Les opérations de perception et de reversement sont effectuées par Madame le Trésorier Municipal, en compte hors budget, sur titres de recettes émis par le Maire. **Considérant l'obligation de se mettre en conformité avec la loi n° 2008-1350 du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal fixe le taux de la vacation funéraire à 20 € à compter du 1er avril 2009.**

Monsieur le Maire certifie que la synthèse sommaire du Conseil Municipal du 2 mars 2009 a été affichée à la porte de la Mairie le 9 mars 2009.

François GUEGAN,

Maire,